

FORÊT-BOIS

UNE FORMATION POUR DES TRAVAILLEURS FORESTIERS

L'INTERPROFESSION FAIT APPEL À UN CARED COLLECTIF POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES.

Par Sébastien Jaquaert

« C'est la première fois que ce dispositif régional est utilisé dans la filière forêt-bois », relève Valérie Chevallon, directrice de la Fédération interprofessionnelle du bois de l'Ain (FIB 01). Depuis décembre, une dizaine de stagiaires sont formés aux travaux forestiers dans le cadre d'un Carel collectif. « La mise en place de cette formation part d'un constat : il intervient insuffisamment de monde en forêt, poursuit Valérie Chevallon. Les entrepreneurs forestiers arrêtent leur activité, un certain nombre de salariés prennent leur retraite et beaucoup ne

sont pas remplacés. Les entreprises voudraient recruter mais ne trouvent pas de profils. Et il manque des formations sur le département. C'est pourquoi nous nous sommes tournés vers le Carel. Le dispositif nous permet de répondre, au moins temporairement, aux besoins. Nous avons groupé les offres de huit entreprises pour former dix stagiaires dont le cycle prendra fin début juillet. Nous verrons alors s'il est pertinent de pérenniser l'opération. »

ADAPTATION

Le dispositif n'est pas ciblé en âge ou sur un public en particulier. Les stagiaires sont de simples chômeurs, inscrits chez Pôle Emploi ou à la mission locale. La formation, qui débouche sur un BPA Travaux forestiers option bûcheronnage, a été cal-



PÉDAGOGIE

La Région prend à sa charge 100 % des frais pédagogiques. Quant aux aspects pédagogiques proprement dits, ils sont portés par le CFFPA Savoie-Bugey, en partenariat avec la MFR de Comoranche-en-Bugey pour les enseignements généraux et la MFR de l'Ardoisan pour les enseignements techniques.

quée sur les besoins des entreprises. Les cours ont été concentrés sur les mois d'hiver, où l'activité en forêt est moindre, pour passer davantage de temps sur le terrain, à partir du mois d'avril. D'un total de 1000 heures, ils sont répartis entre Visiobois et les entreprises participantes qui se sont vues déléguer un certain nombre de modules pratiques. Cela permet d'adapter les enseignements à leurs spécificités internes. Certaines sont plus orientées vers le débardage, d'autres vers les travaux sylvicoles. ■

FORMATION

UNE HUITIÈME MFR BIENTÔT DANS L'AIN

› L'ouverture annoncée d'une 8^e MFR de l'Ain.

bis avec les élus gessiens et ceux de la Région compétente en matière de formation, le dossier avance. « Nous avons proposé une formule qui réunit les